



Dépôt d'un instrument parlementaire

Postulat 2026-GC-246

Pour une stratégie cantonale intégrée du maintien à domicile

Auteur-e-s :	Menoud-Baldi Luana, Baeriswyl Laurent
Nombre de cosignataires :	22
Dépôt :	29.09.2026
Développement :	29.09.2026
Transmission au Conseil d'Etat :	29.09.2026

Dépôt et développement

Le maintien à domicile constitue l'un des défis majeurs des prochaines années. Le vieillissement de la population, l'évolution des besoins en soins et en accompagnement, la pénurie de personnel qualifié et les capacités limitées de développement des structures résidentielles nous imposent d'anticiper aujourd'hui les besoins de demain.

Toutefois, le maintien à domicile ne concerne pas uniquement les personnes âgées dépendantes. Il doit être pensé comme un **continuum allant de la prévention et du maintien de l'autonomie jusqu'à l'accompagnement des situations de fragilité**.

Il s'agit de permettre aux personnes âgées en bonne santé de rester actives, autonomes et intégrées dans la société aussi longtemps que possible. Il s'agit également d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap – jeunes ou âgées – ainsi que leurs familles et leurs proches aidants.

En juin 2022, nous avons déjà interpellé le Conseil d'Etat sur la nécessité de renforcer la coordination et les actions en faveur du maintien à domicile. Dans sa réponse du 25 avril 2023, le Conseil d'Etat présentait les instruments existants et différentes pistes de développement.

Depuis lors, des étapes importantes ont été franchies, notamment avec Senior+ 2026–2030 et la planification cantonale des soins de longue durée 2026–2030. Ces travaux confirment l'importance croissante du maintien à domicile.

Fribourg a posé des bases. Il faut maintenant les relier.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs disposent déjà de compétences et d'une expérience considérables : communes, réseaux santé, services d'aide et de soins à domicile, institutions, professionnels de la santé, associations spécialisées, organisations de bénévoles ou encore proches aidants.

L'objectif ne doit donc pas être de créer de nouvelles structures, mais **de reconnaître, de soutenir et d'intégrer pleinement celles qui existent déjà dans une vision cantonale commune**, en clarifiant leur rôle et en renforçant leur coordination.

En effet, rester chez soi dans de bonnes conditions dépasse largement la question des soins. Cela implique aussi la prévention, le maintien de l'activité et du lien social, le logement, la mobilité, l'alimentation, la sécurité, l'accompagnement social, les technologies d'assistance, le soutien aux proches et la lutte contre l'isolement.

Entre autres, les situations de démence illustrent particulièrement cette nécessité de coordination. Plusieurs cantons ont d'ailleurs développé des stratégies ou des programmes spécifiques dans ce domaine.

Par le présent postulat, nous demandons dès lors au Conseil d'Etat d'examiner et de présenter dans un rapport :

- > **sa vision cantonale du maintien à domicile à moyen et long terme**, de la prévention de la fragilité jusqu'à l'accompagnement des personnes nécessitant des soins ;
- > la manière de **mettre en réseau les acteurs et les structures existants**, de les soutenir et de définir clairement leurs rôles et leurs responsabilités ;
- > les éventuelles lacunes, interfaces ou doublons dans les prestations actuelles ainsi que la possibilité de faciliter l'accès et l'orientation des personnes et des familles ;
- > la place accordée aux proches aidants ainsi qu'aux associations et organismes spécialisés ;
- > l'opportunité d'intégrer dans cette vision une vraie **stratégie cantonale en matière de démence**, en tenant compte des expériences d'autres cantons ;
- > **l'offre et la disponibilité régionale de logements adaptés aux seniors et aux personnes fragilisées** – appartements protégés, logements avec conciergerie sociale ou habitats communautaires, notamment pour les personnes atteintes de démence – ainsi que les éventuelles lacunes à combler
- > les objectifs et indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de cette politique ainsi que son potentiel en matière d'utilisation efficiente des ressources publiques.

L'enjeu est à la fois humain, social, sanitaire et financier. Dans un contexte de vieillissement démographique et de pression croissante sur les ressources humaines et financières, maintenir l'autonomie aussi longtemps que possible et permettre un accompagnement coordonné à domicile lorsque celui-ci est possible et souhaité constitue un investissement pour l'ensemble de la société.

Entre notre question de **2022**, la réponse du Conseil d'Etat en **2023** et les nouvelles planifications de **2026**, le canton a progressé.

Il est maintenant temps de franchir l'étape suivante : **passer des différentes mesures à une vision commune, et de cette vision à un véritable réseau cantonal du maintien à domicile.**